conservatoire & orchestredecaen

LICENCE DE MUSICOLOGIE PARCOURS MUSICIEN INTERPRÈTE (LMI)

MODALITÉS D'INSCRIPTION - Année universitaire 2024-2025

PUBLIC CONCERNÉ :

La licence s'adresse aux élèves titulaires du Baccalauréat et d'un DEM.

ORGANISATION :

➔ L'audition se déroulera entre le **lundi 24 et le mardi 25 juin 2024**. Une convocation sera adressée par courriel à chaque candidat.

➔ Il s'organise selon les modalités suivantes :

1- exécution d'un programme libre d'environ 15 minutes ;

2- un entretien.

➔ Les résultats seront affichés au Conservatoire et mis en ligne sur le site **conservatoire-orchestre.caen.fr** à partir du 11 juillet 2023. Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

➔ Le candidat retenu ne pourra intégrer le Conservatoire de Caen qu'après avoir formalisé son inscription administrative et pédagogique auprès de l'Université de Rouen.
Le candidat s'acquittera des frais de dossier au CRR de Caen 42 €, des frais d'inscription à l'Université de Rouen Normandie (**univ-rouen.fr/**) et le cas échéant de la contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC - **cvec.etudiant.gouv.fr**)

MODALITÉS D'INSCRIPTION :

L'inscription à l'examen d'entrée est à réaliser **entre le 1er mars et le 26 avril** en téléchargeant le dossier sur le site **conservatoire-orchestre.caen.fr**. Ce dossier doit être dûment complété et retourné avec l'ensemble des pièces justificatives, **au plus tard le 26 avril 2024** à l'adresse suivante :

Conservatoire & Orchestre de Caen
Pôle scolarité
1 rue du Carel – CS 52700 – 14027 Caen cedex 9

Le dossier devra être accompagné des pièces suivantes :

- la copie des diplômes et/ou attestations de niveau, (le candidat qui ne disposerait pas de son DEM à la date d'envoi du dossier, devra le transmettre au plus tard le jour de l'épreuve),
- une photo d'identité (indiquer nom et prénom au verso),
- un justificatif de domicile (bail – quittance de loyer – facture de fluides (eau, gaz, électricité) au nom du responsable légal).

SÉCURITÉ SOCIALE ETUDIANTE :

- **Si vous vous inscrivez pour la première fois dans un établissement d'enseignement supérieur** et que vous êtes français(e), vous serez automatiquement affilié(e) au régime général d'assurance maladie pour le remboursement de vos frais de santé, généralement celui de vos parents et ce, quel que soit ce régime (général, agricole ou autre).
- **Si vous étiez déjà étudiant(e) en 2023/2024, affilié(e) à une sécurité sociale étudiante et que vous poursuivez vos études en 2024/2025**, vous serez automatiquement rattachés à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de votre lieu d'habitation.
  Pensez à mettre à jour votre carte vitale et à transmettre un RIB à votre nouvelle caisse.
- **Si vous êtes étrangers**, vous devez vous inscrire directement sur le site internet : etudiant-etranger.ameli.fr.

TARIFS 2024-2025 :

En attente du vote par le conseil communautaire

1) Frais de dossier : par élève – (obligatoires et non remboursables)	**41€**
2) Droits d'inscription : les élèves inscrits exclusivement en licence de musicologie parcours musicien interprète sont exonérés des droits d'inscription au Conservatoire de Caen.	

REMBOURSEMENT :

les frais de dossier ne sont pas remboursables.

Conservatoire & Orchestre de Caen
1 rue du Carel – CS 52700 - 14027 Caen cedex 9
☏ 02.31.30.46.70 / inscription-conservatoire@caenlamer.fr /conservatoire-orchestre.caen.fr
Un établissement de la communauté urbaine Caenlamer